

DÉLIBÉRATION N° 2022/173

Portant approbation du compte administratif de la Ville de Dumbéa pour l'exercice 2021
Budget annexe du service de l'eau

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique le 12 mai 2022,
VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
VU la délibération n° 2012/494 du 20 décembre 2012, portant création du budget annexe primitif du service de l'eau,
VU la délibération n° 2021/069 du 3 mars 2021, portant approbation du budget de l'exercice 2021 de la Ville de Dumbéa – Budget annexe du service de l'eau,
VU la délibération n° 2021/126 du 28 avril 2021, relative à l'affectation définitive du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 de la Ville de Dumbéa – Budget annexe du service de l'eau,
VU la délibération n° 2021/287 du 13 octobre 2021, portant décision modificative n°1 du l'exercice 2021 de la ville de Dumbéa – Budget annexe du service de l'eau,
VU la délibération n° 2022/169 du 12 mai 2022 donnant acte du compte de gestion du Trésorier Payeur de la province Sud pour l'exercice 2020 – Budget annexe du service de l'eau,
VU le compte de gestion du budget annexe du service de l'eau du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2021, transmis le 16 mars 2022,
VU la note explicative de synthèse n° 2022/049 du 21 mars 2022,
La commission municipale intitulée « ressources et moyens » entendue en séance du 26 avril 2022,
Après en avoir délibéré,

D É C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Il est donné acte à Monsieur Georges Naturel, Maire de la Ville de Dumbéa, de la présentation faite de son compte administratif 2021, budget annexe du service de l'eau.

ARTICLE 2 /

Sont constatées les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, relatives aux crédits à reporter au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

ARTICLE 3 /

Sont arrêtés les résultats de l'exécution du budget de l'exercice 2021 tels que présentés ci-après :

EXPLOITATION

- Recettes d'exploitation	84 988 195 F.CFP
- Dépenses d'exploitation	12 434 839 F.CFP
- Résultat d'exploitation (excédent)	72 553 356 F.CFP

INVESTISSEMENT

- Recettes d'investissement	68 717 926 F.CFP
- Dépenses d'investissement	91 436 542 F.CFP
- Résultat d'investissement (déficit)	-22 718 616 F.CFP

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie
2 5 MAI 2022
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES

-	Résultat d'exploitation (002)	56 096 218 F.CFP
-	Résultat d'investissement (001)	13 376 234 F.CFP

RESULTAT DE CLOTURE 2021

-	Résultat d'exploitation (excédent)	128 649 574 F.CFP
-	Résultat d'investissement (déficit)	-9 342 382 F.CFP
-	Résultat de clôture de l'exercice (excédent)	119 307 192 F.CFP

RESULTAT DE CLOTURE +RAR 2021

(Y COMPRIS RESTES A REALISER EN FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT-RAR)

-	Résultat de clôture de l'exercice (excédent)	119 307 192 F.CFP
-	Résultat RAR de la section d'investissement (déficit)	-128 761 322 F.CFP
-	Résultat de clôture 2021 (déficit)	-9 454 130 F.CFP

ARTICLE 4 /

Est reconnue la sincérité des restes à réaliser.

ARTICLE 5 /

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-2 du Code de Justice Administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 /

La présente délibération sera enregistrée, transmise au Trésorier de la province Sud et au commissaire délégué de la République pour la province Sud, et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 12 MAI 2022

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 12 MAI 2022

Le 1^{er} adjoint,



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.A.F.	-	1
D.D.P.	-	1
S.A.G.	-	1
S.F.B.	-	1
AFFICHAGE	-	1
TRESORERIE PROVINCE SUD	-	1